



Vente d'1 appart sans passer par l'agence

Par **abram**, le **08/02/2011** à **17:46**

Bonjour,

Bonjour

Cette question concerne la vente de l'appartement de mon fils.

Je vous explique.

Son appartement a été mis en vente dans 3 agences immobilières mais sans exclusivité.

Lors de la visite avec une des agences, le particulier a réussi à se procurer les coordonnées de mon fils à cause de la mégarde de l'agent immobilier et a contacté mon fils.

Il lui a proposé d'acheter son appart sans passer par l'agence.

Est ce possible ?

Quels risques encourt-il s'il passe outre ?

Merci pour les infos.

Par **fabienne034**, le **08/02/2011** à **18:19**

bonjour,

votre fils rien mais l'acquéreur peut être poursuivie par l'agence immobilière s'il a signé un bon de visite

mais l'agence doit faire son travail jusqu'au bout

pour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis de vente :

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **abram**, le **08/02/2011** à **20:50**

Merci

Par **chaber**, le **09/02/2011** à **06:48**

Bonjour,

S'il existe un bon de visite signé d'un acquéreur potentiel, et que le vendeur et cet acquéreur traitent la vente entre eux, l'agence immobilière ne peut réclamer sa commission.

un bon de visite ne constitue pas un mandat liant le visiteur au professionnel (Cass. 1re civ, 6 octobre 1993, n° 91-18.231). En revanche, l'agent immobilier pourra engager la responsabilité du vendeur s'il prouve qu'il est à l'origine de la transaction?et lui demander sa commission.